Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20261112-12112026DEL69-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Séance du 12 NOVEMBRE 2026 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **DOUZE NOVEMBRE à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 5 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 17
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, GERMAIN Vincent, LEMARCHAND Sylvia, HOCHET Marylène, MORAND Estelle, CROCHET Pierre, JÉHANNIN Pierre, GUIHARD Samuel, GAMBLIN Julien, GALLI Pierre, FLEURY Valérie, LEHUGER Marine, MÉAL Sandrine, LEBRETON Angélique.
Absents excusés : Mmes MM. LE MERDY Charlotte (procuration à Estelle Morand), BEQUET Philippe (procuration à Pierre Crochet), SIMONNEAU Angèle, CARLIER Mathieu, FONTAINE Cyrile (procuration à Angélique Lebreton).
Secrétaire de séance : Mme. Valérie FLEURY.

12.11.2026-DEL69 CRÉATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE AU LIEU-DIT LE PUITS MORIN – ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A MONSIEUR SYLVAIN LAUNAY (2 TRÉMAGOUET) ET SIGNATURE DU DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX

Vu la délibération n° 24.11.2025-DEL50 du 24 novembre 2025 portant demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour la création d'une réserve incendie au lieu-dit « Le Puits Morin » ;

Madame le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de ce projet, Monsieur Sylvain LAUNAY, demeurant au 2 Trémagouët, a accepté de céder à la commune de Québriac les parcelles nécessaires à la réalisation de cet équipement.

Les parcelles concernées, cadastrées en section A, représentent une superficie totale de **2 a et 22 ca, soit 222 m²**, et sont proposées à la vente au prix de **0,50 € le m²**, pour un montant total de **111 €**.

Elles sont réparties comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20261112-12112026DEL69-DE

Référence cadastrale	Superficie
A 1316	02a 17ca
A 1317	05ca

Madame le Maire informe également le conseil municipal que la commune a reçu un devis de **l'entreprise RENARDEAU** pour la réalisation de ladite réserve incendie d'une capacité de 120 m³, pour un montant de **18 994,25 € HT**, soit **22 793,10 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix POUR :

- **DÉCIDE** d'acquérir auprès de Monsieur Sylvain LAUNAY les parcelles cadastrées sections **A n° 1316,** d'une superficie de 2 a 17 ca, et **A n° 1317**, d'une superficie de 5 ca, représentant une superficie totale de **2 a 22 ca**, au prix de **0,50 € le m²**, soit pour un montant global de **111 €** ;
- **DIT** que les frais liés à cette acquisition, notamment les frais d'acte notarié, seront pris en charge par la commune de Québriac ;
- **DÉSIGNE** la SCP LECOQ LEGRAIN GRATESSAC, notaires associés, située 3 rue Armand Peugeot – ZA de la Morandais – 35190 TINTÉNIAC, pour assurer la rédaction de l'acte authentique de vente ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à cette opération ;
- **APPROUVE** le devis de **l'entreprise RENARDEAU** relatif à la création d'une réserve incendie d'une capacité de 120 m³, pour un montant de **18 994,25 € HT**, soit **22 793,10 € TTC**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à la réalisation des travaux et à accomplir l'ensemble des démarches afférentes à cette opération.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Le Maire, Marie-Madeleine GAMBLIN.

